



Sainte-Anne-des-Lacs

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil municipal, le 12 juin 2023 à 19h30, au Centre communautaire de Sainte-Anne-des-Lacs sis au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Nature et effet :

- Accorder une dérogation mineure à l'article 107 du règlement de zonage no 1001 afin de permettre la construction d'un garage détaché au 24, chemin des Oliviers à une distance variant de 2,13 à 2,20 mètres de la limite latérale de lot plutôt que le 3 mètres tel que prescrit.

Identification du site concerné : lot 4 714 269
24, chemin des Oliviers

2. Nature et effet :

- Accorder une dérogation mineure aux articles 22 et 101 (grille zone H205) du règlement de zonage no. 1001 visant à régulariser l'implantation d'une résidence existante au 17, chemin des Capelans, à une distance variant de 10,39 mètres à 10,55 mètres au lieu du 10,7 mètres de marge de recul tel que prescrit.

Identification du site concerné : lot 1 921 133
17, chemin des Capelans

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Sainte-Anne-des-Lacs, ce seizième jour de mai deux mille vingt-trois (2023).

Anne-Claire Robert
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public, à chacun des deux endroits désignés par le Conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 mai 2023

Anne-Claire Robert
Directrice générale et
greffière-trésorière